 Direction générale du Trésor

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Décembre 2024**

**Sommaire**

**Régional**

* Soutien aux petits exploitants agricoles - l’Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) et la BAD renforcent leur partenariat.

**Côte d’Ivoire**

* **Cacao - Nouveau sommet pour les cours du cacao.**
* Cacao - Des syndicats des producteurs alertent l’État sur le trafic de cacao.
* **Cacao - La transformation locale, un enjeu stratégique face aux pressions internationales.**
* **Cacao – Déforestation : Le Conseil du café-cacao (CCC) intensifie ses actions pour une production durable.**
* Cacao - Premier Festival Café-Cacao.
* Cacao - Une structure scientifique expose une solution curative contre le Swollen shoot.
* Anacarde - Cent producteurs formés pour intégrer la chaîne de valeur de l’anacarde.
* Anacarde - la Côte d'Ivoire et le Vietnam renforcent leur coopération.
* **Riz - Côte d’Ivoire premier importateur en Afrique.**
* **Coton - Projet RESCO : plusieurs variétés de semences relancent la production cotonnière.**
* Hévéa - La Fédération des producteurs d’hévéa de Côte d’Ivoire (FPH-CI) poursuit l’établissement du listing des producteurs.
* Hévéa-palmier à huile - L'ex-ministre Anoblé Félix nommé président du conseil d'administration du Conseil de l'hévéa-palmier à huile.
* Noix de coco - Adhésion à la Communauté internationale du cocotier (CCI).
* **Mangue - Des efforts pour industrialiser la filière.**
* Cultures vivrières – Lancement d'un projet agro-industriel de production et transformation de culture vivrières.
* Cultures vivrières : Le projet « Agriculture Vivrière Abidjan Lagunes » (AVAL) officiellement lancé.
* Champignon - Volonté de structurer une filière champignonnière.
* Gastronomie - 2025 « année du tourisme gastronomique ».
* Gastronomie - L'attiéké, spécialité culinaire ivoirienne, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco.
* Vie des sociétés – L’Œnophile, Ivoire Coton et Chimtec, Carré d’Or, SANgel, Yango et KFC.
* **France - Visite de MEDEF international.**

**Sénégal**

* **Politique agricole - Les priorités en matière de politique agricole du gouvernement déclinées à l’occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre.**
* **Souveraineté alimentaire – Le Sénégal importe plus de 7 500 Mds de produits alimentaires.**
* Sécurité alimentaire – Avancées du Programme multinational de renforcement de la résilience à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.
* **Recherche agricole – Volonté de relancer la recherche agricole.**
* **Prêt pour l’agriculture – La Banque africaine de développement (BAD) débloque près de 36 Md de FCFA pour augmenter les productions agricoles.**
* **Arachide – La campagne 2024-2025 de commercialisation de graines d’arachide s’annonce difficile.**
* Céréales - La Société d’aménagement et d’exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) veut emblaver 40 000 ha à Dagana.
* Céréales - La SAED va exploiter 4 000 ha durant la nouvelle saison de production de riz, plus que le double de la précédente.
* Pêche – Syndicats et organisations de la société civile relèvent les obstacles la lutte contre la pêche illicite.
* Pêche – Lancement d’un outil de suivi des communautés planctoniques.
* **Ostréiculture – Projet appuyé par la FAO.**
* Elevage – Le Président de la République appelle le gouvernement à relancer l’organisation de la journée nationale de l’élevage.
* Elevage – Les éleveurs invités à réorienter leurs investissements vers la construction de bergeries modernes.
* Elevage – Vaccination de 655.000 petits ruminants.
* Cultures vivrières – 1200 productrices accompagnées grâce au projet canadien de coopération Femmes et agriculture résiliente (FAR).
* Aliments fortifiés - Emballages des-aliments fortifiés pour mieux lutter contre les carences en micronutriments.
* Coopération bilatérale – Accord signé avec le gouvernement italien pour impulser un développement agricole durable.
* Entreprenariat – Un projet financé par le Canada lancé pour développer l’entrepreneuriat agricole et alimentaire.
* Entreprenariat - Le FONGIP et la BNDE scellent un partenariat pour faciliter le financement des PME agricoles.
* Entreprenariat - Une cinquantaine de porteurs de projets formés dans l’agroalimentaire.
* **Divers – Le Forum annuel des systèmes alimentaires africains se tiendra au Sénégal en septembre 2025.**

**Bénin**

* **Elevage - L’importation de poulet congelé est interdite afin de développer l’élevage local.**

**Burkina Faso**

* **Politique agricole - Les priorités en matière de politique agricole du gouvernement déclinées à l’occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre.**
* Tomates – Après une 1ère usine de transformation fin novembre, une 2ème usine a été inaugurée par le Chef de l’Etat.

**Guinée**

* Sécurité alimentaire - Le premier ministre préside une séance de travail au ministère de l’agriculture et de l’élevage.

**Mali**

* **Coton - La Compagnie malienne de développement textile (CMDT) tourne la page de la privatisation.**
* **Banque agricole - L’état malien devient actionnaire majoritaire de la Banque nationale de développement agricole (BNDA).**

**Niger**

* Coopération - Le ministère de l’agriculture et de l’élevage signe un protocole d’accord (MoU) avec OCP Africa pour la transformation agricole.

**Togo**

* Elevage - Lancement d‘un projet d’élevage de poules traditionnelles améliorées.
* Cultures vivrières– Projet de production maraichère biologique.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, [https://www.rfi.fr](https://www.rfi.fr/fr/podcasts/afrique-%C3%A9conomie), <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>

**Régional**

**Soutien aux petits exploitants agricoles - l’Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) et la BAD renforcent leur partenariat.**

L’Organisation panafricaine des agriculteurs (Pan African Farmers' Organization, PAFO) et la Banque africaine de développement renforcent leur collaboration pour améliorer le soutien aux petits exploitants agricoles en Afrique. Une délégation conduite par le président de la PAFO, M. Ibrahima Coulibaly, était au siège de la Banque le 13 décembre pour faire progresser la mise en œuvre du protocole d’accord signé en octobre 2023. M. Martin Fregene, directeur du Département de l’agriculture et de l’agro-industrie, a réaffirmé l’engagement de la Banque en faveur de ce partenariat, soulignant ses investissements dans l’agriculture, qui ont profité à plus de 14 millions de producteurs grâce à des initiatives qui fournissent des intrants et améliorent l’accès aux marchés. Il a reconnu que des défis persistent dans le secteur et a accueilli favorablement les idées des organisations de la société civile comme la PAFO pour renforcer l’impact de la Banque. La réunion a abouti à la planification de l’organisation conjointe d’une conférence de haut niveau sur le financement des petits exploitants agricoles au cours du deuxième trimestre 2025. Cet événement rassemblera les parties prenantes pour discuter des besoins financiers des petits exploitants agricoles et explorer des solutions durables pour améliorer leurs moyens de subsistance. En outre, les deux parties ont convenu d’élaborer un plan d’action global axé sur le renforcement des capacités, l’intégration des technologies et l’accès au financement, en particulier pour les agricultrices et les jeunes agriculteurs.

**Côte d’Ivoire**

**Cacao - Nouveau sommet pour les cours du cacao.**

Le cacao est la matière première qui a le plus fortement progressé sur les marchés en 2024. A New York, le contrat de cacao le plus actif a atteint 12 636 USD la tonne dans la journée du 18 décembre, soit le plus haut jamais enregistré. Ce nouveau record efface le précédent niveau de 12 220 USD atteint le 15 avril dernier et vient couronner plusieurs semaines de hausse des prix. Contrairement à la saison 2023/2024 où l’impact du phénomène El Niño s’était fait fortement ressentir sur la récolte, la flambée des cours sur ce premier trimestre de la campagne 2024/2025 est d’abord liée à l’enchaînement de conditions météorologiques défavorables. En effet, l’absence de pluies dans plusieurs régions de production en Côte d’Ivoire depuis un mois et l’arrivée de l’harmattan ont aggravé les inquiétudes sur les volumes de la récolte durant la seconde partie de la campagne principale 2024/2025 qui se déroulera entre janvier et mars. D’après les estimations relayées par Bloomberg, l’offre chez le premier producteur mondial de cacao devrait atteindre 1,9 M de tonnes d’ici la fin de l’année cacaoyère contre des prévisions initiales comprises entre 2,1 et 2,2 M de tonnes au début de la saison en octobre. Ce recul, d’environ 10%, est attribué principalement aux conditions climatiques défavorables mais également aux maladies qui affectent les cacaoyers. Le cacao représente 40% des exportations ivoiriennes totales et fait vivre près de 5 millions de personnes Dans le même temps, la filière ghanéenne s’attend à une production de 650 000 tonnes contre 700 000 tonnes estimées précédemment. Si dans les deux cas, les productions révisées à la baisse sont néanmoins en amélioration par rapport aux niveaux décevants de l’année dernière, elles viennent cependant ajouter de l’incertitude sur le marché qui ne s’est pas encore remis de la campagne 2023/2024. L'un des indicateurs de référence pour évaluer la récolte, c'est le volume de fèves arrivé au port d'Abidjan et de San Pedro, avant expédition. Il est cette année plus élevé que l'année dernière, +34%, soit 187 000 tonnes de plus en fin de première semaine de décembre selon les statistiques rapportées par l’Organisation internationales du cacao (ICCO), mais 10% plus faibles qu'il y a deux ans. Il y a un retour à des quantités substantielles, mais pas records selon l'ICCO et les 10% qui manquent suffisent manifestement à inquiéter les opérateurs. Car cette année, plus que d'autres, une partie de la récolte va être utilisée pour honorer un nombre inconnu de contrats qui n'ont pas pu l'être l'année dernière, faute de fèves.

Toute la question est donc de savoir si la récolte 2024/2025 qui est en cours suffira à combler le déficit passé et à assurer les besoins de cette année. Les prix actuels traduisent cette inquiétude d'approvisionnement, à laquelle il faut ajouter des stocks qui diminuent. On parle là des stocks mondiaux, dans les entrepôts des pays producteurs et à destination, c'est-à-dire notamment les stocks portuaires à Anvers, Hambourg et Amsterdam, les stocks chez les industriels et ceux qui flottent en mer. S'ils sont importants c'est que ces stocks servent de soupape pour compenser une baisse de l'offre. Aujourd'hui, ils seraient équivalents à trois ou quatre mois de consommation, selon les estimations. S'ils passent sous la barre des trois mois, et ce pourrait être le cas lors du prochain calcul communiqué en février 2025 par l'ICCO, la tension pourrait s'amplifier et les prix grimper un peu plus.

Ainsi, la diminution des rendements, combinée à des stocks mondiaux historiquement bas, provoquent cette forte pression sur les marchés. Les investisseurs anticipent une pénurie mondiale. Ce contexte met sous tension les grandes entreprises de transformation de cacao et les fabricants de chocolat, qui pourraient répercuter ces hausses sur les consommateurs. Pour la Côte d’Ivoire, cette flambée des prix peut sembler être une aubaine : les recettes d’exportation pourraient augmenter, renforçant les revenus du pays. Une embellie qui pourrait cependant être limitée par la baisse des volumes exportés. De plus, cette situation met en évidence les vulnérabilités structurelles du secteur. Une production dépendante des aléas climatiques, des maladies, et une faible diversification des revenus des producteurs constituent des défis majeurs. Malgré des prix élevés, de nombreux planteurs pourraient ne pas en ressentir directement les bénéfices, en raison des marges captées par les intermédiaires et des coûts élevés des intrants agricoles.

**Cacao - Des syndicats des producteurs alertent l’État sur le trafic de cacao.**

Trois syndicats des producteurs de l’Ouest (FESOMACI, SYSCOOP AGO et SYBEA-CI) ont attiré l’attention des autorités ivoiriennes fin décembre sur le trafic de cacao à destination des pays frontaliers, notamment la Guinée et le Liberia. Ils précisent que, depuis le début de la campagne cacaoyère 2024-2025, plusieurs milliers de tonnes de cacao ont été exportées frauduleusement des zones de l’Ouest pour être acheminées vers la Guinée et le Liberia. Les syndicats soulignent que de nombreuses colonnes de camions traversent régulièrement les différents corridors de l’Ouest, apparemment sans que les autorités compétentes en charge de la sécurité et du contrôle des marchandises n’interviennent. Bien que ce trafic existe depuis des décennies avec un impact relativement faible (moins de 100 tonnes par semaine), les syndicats alertent sur le fait qu’il a atteint des niveaux records au cours des trois derniers mois (octobre-décembre 2024), avec des pertes estimées à plus de 4 000 tonnes par semaine, depuis octobre 2024. Une récente réglementation impose des sanctions strictes aux contrevenants, qui peuvent désormais faire face à la confiscation de leurs biens, au retrait de leur passeport et de leur agrément, ainsi qu’à la suspension de leur permis de conduire. Ces mesures s’ajoutent aux sanctions déjà en vigueur prévues par le Code pénal, illustrant la détermination du gouvernement à éradiquer ces pratiques.

**Cacao - La transformation locale, un enjeu stratégique face aux pressions internationales.**

La Côte d’Ivoire, premier producteur mondial de cacao, ambitionne de transformer localement 200 000 tonnes supplémentaires de fèves dans les années à venir afin d’accroître la valeur ajoutée nationale. Cette ambition a été réaffirmée le 16 décembre par le Directeur général du Conseil du Café-Cacao (CCC), M. Yves Brahima Koné. Avec 2,2 M de tonnes de cacao produites chaque année, seulement 30% des fèves sont transformées localement. L’objectif est d’atteindre 50% de transformation locale à court terme pour mieux répondre aux attentes des marchés internationaux et des consommateurs en matière de traçabilité et de durabilité. En 2023, le secteur cacao a généré plus de 3 Md d’USD de recettes d’exportation, représentant environ 15% du PIB national. La transformation locale pourrait permettre d’augmenter de 20% ces revenus d’ici 2030, selon les projections du CCC.

Pour renforcer la compétitivité de la filière cacao, la Côte d’Ivoire mise également sur la modernisation des pratiques agricoles et l’augmentation de la productivité en améliorant les rendements, en fournissant aux producteurs des intrants de qualité, un encadrement technique et des infrastructures adaptées. Malgré sa position de leader mondial, la Côte d’Ivoire fait face à une baisse des rendements, passant de 600 kg/ha il y a une décennie à environ 500 kg/ha aujourd’hui. Cette situation s’explique par le vieillissement des plantations et le manque de mécanisation. L’objectif est d’atteindre des rendements de 800 kg/ha d’ici 2030 en redynamisant les plantations et en encourageant le rajeunissement des cacaoyers. Le CCC prévoit d’investir dans des projets d’irrigation et de mécanisation pour moderniser la production. Plus de 500 coopératives agricoles bénéficieront d’équipements et d’un appui technique renforcé. Selon les données du CCC, 60% des planteurs de cacao en Côte d’Ivoire vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le renforcement de la productivité permettra non seulement d’améliorer les revenus des producteurs mais aussi de consolider la position de la Côte d’Ivoire sur le marché mondial.

**Cacao – Déforestation : Le Conseil du café-cacao (CCC) intensifie ses actions pour une production durable.**

Face à la menace croissante de déforestation liée à la culture du cacao, le CCC annonce une série d’initiatives pour encourager une production plus respectueuse de l’environnement. Le directeur général du CCC, M. Yves Brahima Koné a souligné le 16 décembre l’urgence d’agir pour préserver le couvert forestier ivoirien. Selon les chiffres officiels, la Côte d’Ivoire a perdu 90% de sa couverture forestière depuis les années 1960, principalement à cause de l’expansion agricole. Chaque année, environ 300 000 ha de forêts disparaissent, mettant en péril les efforts de lutte contre les changements climatiques. Le CCC s’engage ainsi dans la formation des producteurs pour une culture plus responsable. Des campagnes de reboisement sont également prévues, avec un objectif de 10 millions d’arbres plantés d’ici 2026. Le processus de recensement des producteurs a été entamé pour mieux contrôler la traçabilité de la production. Le programme de traçabilité lancé en 2022 a déjà permis d’identifier plus de 1,2 million de producteurs et de cartographier les zones de production. L’objectif d’ici 2025 est de certifier durables plus de 80% des fèves produites en Côte d’Ivoire. Avec ces mesures, la Côte d’Ivoire espère non seulement préserver ses ressources naturelles mais aussi répondre aux exigences des marchés européens, qui imposeront dès 2025 la certification des produits agricoles pour lutter contre la déforestation. L’interdiction progressive des importations de matières premières non conformes aux nouvelles normes européennes pousse les acteurs locaux à intensifier leurs efforts en étroite collaboration avec l’Union européenne et certaines ONGs.

**Cacao - Premier Festival Café-Cacao.**

Le 1er Festival Café-Cacao s’est déroulé à Oumé du 27 au 29 décembre 2024. Cet événement, initié par M. Nzi Yao Dinard, 3ème vice-président de la Fédération des Organisations des Producteurs Café-Cacao a rassemblé producteurs, acteurs de la filière, et passionnés autour d’une célébration qui a mis en lumière la richesse et les défis de cette filière essentielle à l’économie ivoirienne. Cet évènement se voulait bien plus qu’une simple célébration et avait l’ambition de mettre en avant des thématiques essentielles comme la santé des producteurs en promouvant la couverture maladie universelle (CMU) avec le déploiement d’un dispositif mobile pour simplifier les formalités administratives. Face aux risques liés au transport d’argent liquide, le festival a mis en avant le paiement électronique qui vise à réduire les vols et à accroître l’efficacité des transactions dans les zones rurales. Le soutien aux enfants des producteurs était également au programme avec des kits de Noël et du matériel scolaire. Des ateliers ont permis aux visiteurs de découvrir les multiples usages du café et du cacao à travers des stands d’exposition.

**Cacao - Une structure scientifique expose une solution curative contre le Swollen shoot.**

Une structure scientifique, développeur d’intrants biologiques a proposé une solution curative biologique contre le Swollen shoot, maladie qui dévaste de nombreuses plantations de cacao, à l’occasion du Festival café cacao d’Oumé (FECACO). La responsable de l’exploitation agricole de la SIDAF-CI, Mme Assi Alix a expliqué que le processus mis en place pour lutter contre cette maladie endémique qu’est le Swollen shoot, exige la mise à la disposition d’un engrais organiques complet qui permet de booster la plante, et un stimulateur de défense (insecticide fongicide), qui permet de corriger tout ce qui est maladie de la plante. Ces deux produits associés permettent de régénérer les plants de cacaoyers, tuer tout ce qui est maladie, et permettre à la plante de faire sa production. Pour venir à bout du Swollen shoot qui ne cesse de décimer les plants de cacao dans les zones de production quatre pulvérisations de la plantation sont exigées par exemple durant les mois de décembre, janvier, mars et avril. Après une pause de trois mois, une autre pulvérisation intervient tous les trois mois, de sorte à traiter la plantation de cacao quatre fois dans l’année. Le processus neutralise les cochenilles farineuses et donne de la nutrition aux plantes. Donc, si le vecteur de la maladie n’y est plus et la plante a assez de nourriture, inexorablement, et de façon naturelle, elle produit. Si la première étape tue la cochenille, l’étape suivante a le même effet sur les œufs de la cochenille qui vont éclore. Au premier passage et au deuxième mois, la plante se régénère avec l’apparition de nouvelles feuilles. Au troisième mois, l’arbre commence à avoir des fleurs, et des cherelles et au quatrième mois, les premières fleurs du premier mois commencent à devenir de grandes cabosses. Un des avantages de ce procédé entièrement bio, a-t-elle dit, est qu’il permet à la plante une fois régénérée et en bonne santé, de pouvoir produire sur toute l’année, aussi bien en saison sèche qu’en saison pluvieuse. Plusieurs coopératives sur des milliers d’hectares sont en test avec des premiers résultats positifs. Lancé expérimentalement en 2023, le projet pourrait être déployer à plus grande échelle en 2025.

**Anacarde - Cent producteurs formés pour intégrer la chaîne de valeur de l’anacarde.**

En 2023, le pays a exporté près de 950 000 tonnes de noix brutes, représentant 25% de la production mondiale, mais seulement 10% ont été transformées localement. Un projet de renforcement des capacités des producteurs d’anacarde de la région de Poro qui contribue à environ 20% de la production nationale d’anacarde a démarré le 3 décembre pour renforcer la compétitivité en augmentant la transformation locale et promouvoir ainsi l’agro-industrie en Côte d’Ivoire. Cette initiative, pilotée par le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) en partenariat avec l’Assemblée des régions et districts de Côte d’Ivoire (ARDCI), cible 100 producteurs, dont 50% de femmes, en vue d’améliorer leur intégration dans les chaînes de valeur agricoles. S’inscrivant dans la dynamique du Programme national d’investissement agricole (PNIA), le projet vise à répondre aux exigences croissantes du marché mondial en matière de qualité, de traçabilité et de durabilité. Les bénéficiaires recevront des formations portant notamment sur des techniques modernes de culture et d’entretien des vergers d’anacarde, du traitement des vergers, de la transformation semi-industrielle, de la gestion coopérative et le développement de l’esprit coopératif, de l’éducation financière et la gestion comptable ainsi que des stratégies de financement et d’approche commerciale des OPA. Les acteurs locaux seront également accompagnés dans la mise en place d’unités de transformation et dans la commercialisation des produits finis sur les marchés local, régional et international. Cette démarche vise à réduire les pertes post-récolte, augmenter la valeur ajoutée des produits et optimiser les revenus des producteurs. Le projet se concentre sur les départements de Korhogo et de M’Bengué, mobilisant 11 organisations professionnelles agricoles (OPA). Il ambitionne de lever les principaux obstacles auxquels sont confrontés les exploitants, à savoir l’isolement géographique, les faibles capacités organisationnelles et les difficultés liées à la transformation et à la commercialisation des produits.

**Anacarde - la Côte d'Ivoire et le Vietnam renforcent leur coopération.**

La Côte d'Ivoire et le Vietnam ont renforcé leur partenariat à l’occasion d'un séminaire stratégique organisé le 10 décembre à Abidjan. L'objectif était de définir une feuille de route pour une coopération plus étroite et plus durable dans ce secteur. Le Vietnam, premier transformateur mondial de noix de cajou brute, et la Côte d'Ivoire, premier fournisseur mondial de cette matière première, ont des intérêts communs à développer une filière anacarde durable et compétitive. Les échanges commerciaux entre les deux pays se sont considérablement intensifiés ces dernières années, atteignant près d'1 Md d’USD en 2023.

Afin de renforcer cette coopération, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre plusieurs initiatives ambitieuses, telles que la certification FSMA (Food Safety Modernization Act) pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits, la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la valorisation des sous-produits de l'anacarde. Ces initiatives, en ligne avec les principes du développement durable, visent à répondre aux exigences des marchés internationaux et à améliorer les revenus des producteurs. Le directeur général du Conseil du Coton et de l’Anacarde, M. Mamadou Berté, a souligné l'importance de la traçabilité et de la réduction de l'empreinte écologique de la filière. Il a présenté un programme de certification des producteurs qui permettra d'améliorer la qualité des produits et de renforcer la confiance des consommateurs.

**Riz - Côte d’Ivoire premier importateur en Afrique.**

En 2024, la Côte d’Ivoire a été le plus grand importateur de riz en Afrique, avec des importations estimées à 433,3 Md de FCFA selon une analyse publiée par Africa Business Insider le 10 décembre. La Côte d’Ivoire n’est pas un cas isolé en Afrique de l’Ouest : dans le classement Africa Business Insider, le Bénin (392,0 Md de FCFA) occupe la 2ème place de ce classement ou se trouve également le Sénégal (298,8 Md de FCFA) et la Guinée (201,5 Md de FCFA). Malgré son potentiel agricole, la Côte d'Ivoire reste dépendante des marchés extérieurs avec des importations massives de riz pour satisfaire une demande intérieure en forte croissance. Dans les années 1970, la Côte d’Ivoire était encore autosuffisante en riz. Cependant, avec une croissance démographique constante (2,5% de variation annuelle) et une urbanisation rapide (52%), la demande en riz a continué d'augmenter, tandis que la production locale n'a pas suivi. En conséquence, le pays s’appuie largement sur les importations pour combler l’écart entre la demande et l’offre nationale. Une dépendance qui représente un coût significatif pour l’économie ivoirienne, en pesant sur les réserves en devises et en augmentant la vulnérabilité du pays face aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux.

La Côte d’Ivoire dispose pourtant d’un énorme potentiel pour la culture du riz, avec plus de 2 M d’ha de terres cultivables et des ressources en eau abondantes, estimées à près de 77 Md de m3 par an. Conscient de ce potentiel, le gouvernement cherche à financer sa nouvelle Stratégie de Développement de la Filière Riz (SNDR 2), nécessitant un investissement de 780 Md de FCFA pour la période 2024-2030. Un montant qui sera réparti en deux phases, avec des objectifs progressifs visant à augmenter la production de riz du pays. La première phase, d'un coût de 327,6 Md de FCFA, s'étendra de 2024 à 2027, tandis que la seconde, d'un coût de 462,42 Md de FCFA, couvrira la période 2028-2030. L’objectif est de porter la production locale de riz paddy à 4,2 M de tonnes d’ici 2027, contre un stock actuel d’environ 1,8 M de tonnes. Parallèlement, la SNDR 2 vise une production de 3,2 M de tonnes de riz blanchi à l’horizon 2030, contre une offre locale estimée à 1,4 M de tonnes en 2023. Pour ce faire, environ 66% du financement total sera consacré à l’augmentation des superficies rizicoles exploitées et à la gestion de l’eau, tandis que 27% seront alloués à l’amélioration de la productivité des exploitations rizicoles. Les 7% restants seront utilisés pour améliorer la transformation dans le secteur, ainsi que pour renforcer la gouvernance, le financement et l’environnement des affaires.

**Coton - Projet RESCO : plusieurs variétés de semences relancent la production cotonnière.**

Le ministère ivoirien de l'économie et des finances, a signé avec l'Agence française de développement (AFD) un accord de crédit pour la mise en œuvre du projet résilience semences des systèmes cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO), qui s'étendra sur une durée de quatre ans (2021-2025), afin d’accompagner le développement durable de la filière cotonnière dans un contexte de vulnérabilité climatique. Dans le cadre du projet plusieurs variétés de semences (semences de génération R1 et R2 des variétés CI 123 et CI 128) ont permis de relancer la production cotonnière en Côte d'Ivoire, après deux campagnes médiocres en raison d'attaques de jaccides, des insectes nuisibles. A l’occasion d’une réunion de bilan mi-parcours des activités de production de semences pour la campagne 2024-2025 qui s'est déroulée le 6 décembre à Bouaké, l’impact des nouvelles semences marque une augmentation de 50% de la production par rapport à la campagne précédente. Cette réunion a permis de faire le point sur les activités, les estimations de production, de récolte, de commercialisation, d’égrenage du coton graine semences et de fabrication de semences.

Dans le cadre du Projet RESCO, l’INTERCOTON a distribué aux sociétés cotonnières 150 humidimètres pour le contrôle sur le terrain des tas de coton récolté, ainsi que 6 400 bâches de protection du coton graine semences à plus de 3 000 producteurs semenciers. Par ailleurs, 60 cases de stockage du coton graine sont actuellement en construction dans une cinquantaine de villages semenciers.

**Hévéa - La Fédération des producteurs d’hévéa de Côte d’Ivoire (FPH-CI) poursuit l’établissement du listing des producteurs.**

Créée le 16 mai 2019 et présidée par M Michel Koblavi-Dibi, la FPH-CI est une organisation dédiée à la représentation, à l’assistance et au contrôle des producteurs d’hévéa., La FPH-CI a annoncé à compter du 2 décembre la poursuite de son opération d’établissement du listing des producteurs de la filière hévéa, visant à renforcer sa représentativité nationale et à actualiser sa base de données. Depuis son lancement en 2022, cette initiative a permis d’identifier plus de 126 000 producteurs dans les 25 secteurs hévéicoles du pays. Pour cette nouvelle phase, la FPH-CI ambitionne d’enregistrer 60 000 producteurs supplémentaires et de mettre à jour les informations des membres existants. L’opération d’établissement du listing se déroule en trois étapes, à savoir la formation des agents de collecte, l’enregistrement des producteurs et le suivi de la mission. 160 agents de collecte ont bénéficié d’une formation intensive en novembre, qui portait sur les outils de collecte, les techniques d’enquête et les bonnes pratiques pour garantir le succès de l’opération sur le terrain. Ces agents vont maintenant être déployés dans les différentes zones hévéicoles pour recueillir les données des producteurs, à travers des entretiens structurés. La mise à jour de la base de données est nécessaire à la structuration et la compétitivité de la filière hévéa en Côte d’Ivoire. Elle doit permettre un meilleur suivi des producteurs afin de renforcer la représentativité de la FPH-CI au sein de l’Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d’Ivoire (APROMAC).

**Hévéa-palmier à huile - L'ex-ministre Anoblé Félix nommé président du conseil d'administration du Conseil de l'hévéa-palmier à huile.**

L'ancien ministre de la promotion des PME, M. Anoblé Félix, occupe depuis le 11 décembre, le poste de la présidence du conseil d'administration du Conseil de l'hévéa-palmier à huile. Il a été installé à l'occasion d'une cérémonie présidée par le ministre d'État, ministre de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobénan Kouassi Adjoumani. Le nouveau président s'est engagé à avancer dans les réformes majeures lancées dans ces filières hévéa et palmier à huile.

**Mangue - Des efforts pour industrialiser la filière.**

Avec près de 150 000 tonnes, la Côte d’Ivoire est le 3ème producteur ouest-africain de mangues après le Nigeria et la Guinée. Cette filière est concentrée dans les régions du Poro, du Tchologo et de la Bagoué, sur une superficie de 18 000 ha. La Côte d’Ivoire dispose d’un verger de manguier traditionnel important, ainsi que de plantations modernes. La filière représente 4% du Produit intérieur brut national et 10% du PIB agricole, ajoutant que. Elle génère plus de 6 Md de FCFA de revenu annuel pour 6 000 petits producteurs. La Côte d’Ivoire exporte près de 45 000 tonnes de mangues fraîches. Une partie est consommée au niveau local, mais une grande quantité pourrit dans les vergers. Les acteurs de la filière espèrent industrialiser le secteur. Seulement 2% des mangues récoltées sont transformées. Pour réduire les pertes après les récoltes, une quinzaine d’unités de séchage rachètent les mangues fraîches auprès des producteurs, pour notamment les transformer en mangues séchées. L’essentiel de ces unités se trouve dans le nord du pays. Mais il en faudrait davantage pour absorber les quantités importantes produites chaque année. Le Programme d’appui au développement des filières agricoles (PADFA), en partenariat avec ITIA (Ivoire Tahanman Industrie Agroalimentaire), a lancé ces dernières années, la modernisation de la filière mangue, à travers la transformation et la commercialisation de mangues séchées. Le partenariat PADFA-ITIA a permis la création d’une centrale d’achat et de commercialisation de fruits séchés d’une capacité de 100 tonnes. Cette plateforme a également accompagné 200 producteurs, certifiant leurs 600 hectares de vergers en agriculture biologique, une certification qui augmente significativement la valeur de leur production. En effet, le prix du kilogramme de mangue bio atteint 100 FCFA contre 40 à 70 FCFA pour la mangue conventionnelle. La filière mangue essaie également d’obtenir une IGP, une indication géographique protégée, afin de mieux valoriser ses produits sur l’exportation.

Pour qu’une usine de séchage soit rentable, il lui faut 3 à 5 années, selon sa taille tout en sachant que ces usines fonctionnent uniquement pendant les 3 mois que dure la commercialisation du fruit. Pour lever cet obstacle, plusieurs usines diversifient leurs activités, en transformant d’autres fruits, comme l’ananas ou la noix de coco. Cela leur permet de prolonger l’activité de leur unité de production. Le coût de la maintenance du matériel s’avère également élevé nécessitant souvent l’envoi de pièces depuis l’étranger. Pour surmonter les limites des unités de séchage existantes, le PADFA et ITIA ont également investi dans la mise à niveau technique des unités de séchage, incluant le coaching et la formation des coopératives affiliées, dans le renforcement des capacités des producteurs sur les bonnes pratiques d’hygiène et l’utilisation des séchoirs, ainsi que dans la promotion d’un modèle coopératif, facilitant l’accès au financement et une force de vente pour les exportations vers l’Europe et l’Amérique.

Le dernier projet en date du PAFDA lié à la construction, d'ici au premier trimestre 2025, d’une usine à Ferkessédougou, pour produire du jus de mangue se heurte cependant à des problèmes de financements. Le secteur privé a été sollicité le 10 décembre à hauteur de 14 Md de FCFA pour financer cette usine, qui nécessite près de 22 M d’USD d’investissements. Le principal obstacle au développement de demeure les financements. Il y a la question de la fiscalité autour de l’importation du matériel. Pour un équipement qui coûte 25 M de FCFA, il y a 10 M de FCFA de frais de dédouanement a souligné le vice-président de l’Inter-Mangue, M. René Yéo Mehoua.

**Noix de coco - Adhésion à la Communauté internationale du cocotier (CCI).**

Le gouvernement a adopté le 5 décembre un décret marquant l'adhésion effective de la Côte d’Ivoire à la Communauté internationale du cocotier (CCI). L’adhésion de la Côte d’Ivoire au traité constitutionnel de l'organisation a été approuvée à l'unanimité lors de la 59ème session du CCI, tenue en décembre 2023 en Indonésie, les Etats membres de cette organisation intergouvernementale regroupant les pays producteurs de noix de coco. Alors que la production ivoirienne de coco est passée de plus de 600 000 tonnes il y a une dizaine d'années, à environ 150 000 tonnes aujourd'hui, cette adhésion vise à développer et valoriser la filière noix de coco en Côte d’Ivoire en synergie avec les autres pays signataires.

**Cultures vivrières – Lancement d'un projet agro-industriel de production et transformation de culture vivrières.**

Le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a officiellement lancé le 6 décembre, le projet agro-industriel de production et de transformation de vivriers sur le site de l’ex-Société de développement de la Production animale (SODEPRA), dans le département de Niakara. Doté de 5 000 ha mis à disposition par l’État, ce complexe agro-industriel vise la production, la transformation et la commercialisation de vivriers tels que le maïs, le soja, le manioc, le sorgho et le tournesol. Avec un investissement déjà estimé à 6,2 Md de FCFA et des projections atteignant 10,7 Md d’ici 2030, ce projet ambitionne de stimuler l’économie locale tout en répondant aux besoins alimentaires croissants du pays. Le ministre a souligné l’importance de ce projet dans le cadre de la stratégie gouvernementale de transformation agricole, de modernisation et de diversification de l’économie agricole ivoirienne.

**Cultures vivrières - Le projet « Agriculture Vivrière Abidjan Lagunes » (AVAL) officiellement lancé.**

Le lancement du projet « Agriculture Vivrière Abidjan Lagunes » (AVAL) financé par l'Union européenne a eu lieu le 18 décembre au cours d'un atelier organisé par Agrisud International en collaboration avec Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et People Power Inclusion (PPI). Cette initiative ambitionne de renforcer la résilience et la durabilité du système alimentaire en Côte d’Ivoire, avec un focus particulier sur les filières manioc/attiéké, légumes et banane plantain. Financé à hauteur de 6,5 Md de FCFA (10 M d’EUR) dans le cadre du Fonds Européen de Développement, le projet AVAL s’inscrit dans la continuité des efforts entrepris dans le cadre du Programme d’Appui au Secteur Vivrier (PASV-CI). Pour une durée de trois ans (2024-2026), il vise à renforcer le secteur vivrier dans le District Autonome d’Abidjan et les régions des Grands Ponts (Dabou), d’Agnéby-Tiassa (Tiassalé, Agboville) et de La Mé (Adzopé). L’objectif est de promouvoir une agriculture locale durable, de structurer les chaînes de valeur et d’améliorer la productivité et la qualité des produits vivriers, tout en répondant aux besoins des consommateurs locaux et des marchés internationaux. M. Amadou Diabagaté, Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA) a souligné l’alignement stratégique du projet avec le Programme National d’Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II, 2018-2025). Ce cadre stratégique vise une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesse. M. Semon Bamba, coordonnateur national de la Cellule de coopération Côte d’Ivoire-Union européenne, a rappelé l’engagement de l’Union européenne à soutenir le développement agricole et la lutte contre la pauvreté tandis que l’ambassadrice de l’Union européenne en Côte d’Ivoire, Mme Francesca Di Mauro, a quant à elle salué l’importance stratégique du projet.

**Champignon - Volonté de structurer une filière champignonnière.**

Ils sont 25 producteurs à se partager ce marché émergent avec une production d’une dizaine de tonne en particulier du champignon de palmier et des pleurotes. Les champignons, cultivés grâce à un investissement minimal, commencent à plaire aux consommateurs ivoiriens. Ces producteurs pionniers s’efforcent de se structurer en union, pour faire naître la filière champignons en Côte d’Ivoire.

**Gastronomie - 2025 « année du tourisme gastronomique ».**

Le Forum économique mondial a classé la Côte d’Ivoire comme le deuxième pays ayant réalisé le plus grand bond en matière de développement touristique au cours de ces cinq dernières années. La 3ème édition des « Sublimes du tourisme », qui avait pour thème, « Côte d’Ivoire : Terre de gastronomie et de découverte », a permis de mettre en avant l’engagement des opérateurs qui ont su mettre en valeur le patrimoine ivoirien sous toutes ses formes, que ce soit à travers les plages et lagunes, les parcs nationaux, les festivals, les traditions ancestrales, la musique, l’artisanat ou encore la gastronomie. Cette édition qui a mis l’accent sur l’art culinaire ivoirien, a été l’occasion pour le ministre du tourisme et des Loisirs, M. Siandou Fofana, de déclarer le 20 décembre que l’année 2025 serait « l’année du tourisme gastronomique » en Côte d’Ivoire. L’objectif de cette initiative est de mettre en lumière les richesses culinaires du pays, offrant ainsi une opportunité de célébrer les chefs, les artisans, les producteurs et tous ceux qui, par leur savoir-faire, contribuent à faire rayonner la Côte d’Ivoire sur la scène internationale. Le ministre a invité tous les acteurs à s’approprier cette initiative, afin de faire de « l’année du tourisme gastronomique » une réussite.

**Gastronomie - L'attiéké, spécialité culinaire ivoirienne, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco.**

« Les savoir-faire liés à la fabrication de l'attiéké », un plat ancestral et emblématique de la Côte d'Ivoire, ont été inscrits le 5 décembre sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco lors de la 19ème session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui se tenait au Paraguay. Après le thiéboudiène sénégalais, c’est au tour de l’attiéké ivoirien de faire ainsi son entrée au patrimoine culturel immatériel de l’Unesco. L'attiéké, semoule de manioc qui accompagne les poissons et les viandes en sauce, est un pilier de l'alimentation quotidienne en Côte d'Ivoire et dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. En 2023, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a enregistré « l’attiéké des lagunes » en indication géographique protégée (IGP) puis mi-2024, labellisé en « marque collective », empêchant les semoules de manioc produites dans d'autres pays d'être commercialisées sous le nom d'attiéké.

**Vie des sociétés – L’enseigne « L’Œnophile » se développe alors que la Côte d’Ivoire est devenue en 2023 le plus gros importateur de vin d’Afrique.**

En 2023, la Côte d’Ivoire était le premier importateur de vin en Afrique selon les chiffres du département américain de l’agriculture (USDA) avec un montant d’importation de 64 M d’USD. Le pays est passé devant l’Angola et la Namibie, qui figuraient jusque-là en tête des importateurs en Afrique. Ainsi, la consommation de vin en Côte d’Ivoire semble se développer entraînant le développement de l’enseigne « L’Œnophile », filiale du groupe Prosuma spécialisée dans la commercialisation de vins, champagnes et spiritueux, qui a officiellement inauguré le 13 décembre sa 22ème boutique, baptisée « Le Caviste », dans la galerie Diamond Center, à Cocody. L’événement a rassemblé des amateurs de vin, des partenaires prestigieux tels que la maison de champagne Bollinger, ainsi que des passionnés de spiritueux haut de gamme. Pour le directeur général de L’œnophile, M. Karim Rajan, cette nouvelle ouverture répond à une volonté de rendre les produits plus accessibles malgré les contraintes de mobilité à Abidjan. La boutique met particulièrement l’accent sur des vins premium, des champagnes prestigieux (Laurent Perrier, Bollinger, Taittinger, etc.), des spiritueux haut de gamme (Martell, Macallan, Rémy Martin, etc.) et une cave dédiée aux grands crus. Le directeur général a souligné la qualité et l’authenticité des produits proposés, précisant que tous les articles vendus sont officiels, dédouanés et achetés directement auprès des fournisseurs. Avec l’ouverture de cette 22ème boutique, l’œnophile renforce sa présence sur le marché ivoirien et consolide sa position de leader dans la distribution de vins, champagnes et spiritueux en Côte d’Ivoire.

**Vie des sociétés - La famille Kagnassi veut racheter à l’Aga Khan Ivoire Coton et Chimtec.**

Le groupe Optimus Holding, détenu principalement par la famille de l’homme d’affaires ivoiro-malien M. Sidi Mohamed Kagnassi, est en discussion depuis plusieurs mois avec le groupe Aga Khan et son conglomérat Industrial Promotion Services West Africa (IPS WA) pour acquérir les sociétés Chimtec, spécialisée dans le négoce de produits chimiques en Afrique, et Ivoire Coton, qui opère dans la transformation puis la commercialisation de coton-graine dans le nord-ouest de la Côte d’Ivoire. L’opération est estimée à plus de 200 M d’EUR.

Avec Ivoire Coton, il s’agirait d’un surprenant retour aux sources pour la famille Kagnassi. En 2007, elle avait dû procéder à la liquidation amiable de ses actifs dans la filière – à savoir ceux du groupe L’Aiglon fondé par le père, M. Cheikna Kagnassi –, notamment en raison de la crise socio-politique qui secouait la Côte d’Ivoire. La chute de cette entreprise jadis florissante avait surpris nombre d’observateurs et d’acteurs du secteur. Depuis, M. Sidi Mohamed Kagnassi a diversifié ses activités dans les secteurs de l’énergie, de la construction, du transport, de la santé, du numérique, de la finance et de l’éducation. Aujourd’hui à la tête d’Optimus Holding, il est également le deuxième actionnaire d’Air Côte d’Ivoire, après l’État. De son côté, l’Aga Khan, leader spirituel de la communauté ismaélienne, entend céder certains actifs de son conglomérat IPS présent dans l’agro-industrie, les infrastructures, l’emballage et le négoce en Côte d’Ivoire, au Mali, au Burkina et au Sénégal, pour se consacrer à ses activités sociales et de développement.

**Vie des sociétés - Carré d’Or se renforce dans l’agro-industrie.**

Leader dans le riz, acteur de poids dans la farine, les pâtes et les boissons, le groupe fondé par l’ivoiro-libanais Ibrahim Ezzedine, qui a réalisé 600 Md de FCFA (environ 910 M d’EUR) de chiffre d’affaires en 2020 et emploie quelque 7 500 personnes, vient de lancer un projet à 16 Md de FCFA pour développer le maraîchage et la transformation

**Vie des sociétés – SANgel Côte d’Ivoire apprivoise la chaîne du froid.**

Bâtir une chaîne d’importation et de distribution de produits surgelés en garantissant la traçabilité, tel est le défi que s’est lancé SANgel Côte d’Ivoire, arrivé en 2021 à Abidjan et pleinement opérationnel depuis 2022. Cette filiale de l’entreprise éponyme née au Gabon il y a trente ans et soutenue par le capital-investisseur Tana Africa. Les frites de Burger King, les produits surgelés vendus par Supeco ou un plat gastronomique servi dans un hôtel du groupe Accor sont tous passés, en l’état ou via leurs matières premières, par la base logistique de SANgel installée à Vridi, dans la commune de Port-Bouët.

**Vie des sociétés - Yango et KFC célèbrent les mille commandes quotidiennes.**

Yango, le service de livraison de nourriture appartenant au groupe international Yango Group, a célébré le 11 décembre son partenariat avec KFC en commémorant un jalon important de 1000 commandes quotidiennes. Ce partenariat qui a débuté en juin 2023 souligne l’impact de Yango sur le marché de la livraison de nourriture en Côte d’Ivoire, tout en soutenant la croissance de KFC qui est l’une des chaînes de restauration rapide les plus populaires en Côte d’Ivoire. Le menu de KFC est disponible en livraison via l’application Yango SuperApp. Yango, via les coursiers des partenaires, prend en charge les commandes de six restaurants KFC à Abidjan. Depuis son lancement en Côte d’Ivoire en 2018 avec son service de VTC, Yango Group a étendu son offre avec des services de navigation, de livraison et, plus récemment, de livraison de nourriture en avril 2023. Ces services permettent aux clients de commander dans plus de 1 500 établissements, avec une couverture en constante expansion.

**France - Visite de MEDEF international.**

Une délégation multisectorielle composée d’une vingtaine d’entreprises du MEDEF- International s’est rendue à Abidjan du 9 au 11 décembre. La délégation constituée de chefs d’entreprises des secteurs de l’agriculture, du transport et logistique, de l’énergie était conduite par le vice-président M. Pedro Novo, CEO de Dalia Hospitality. Cette visite a compté trois séquences majeures avec des rencontres institutionnelles avec les autorités ivoiriennes, des rencontres avec les principaux bailleurs de fonds actifs localement (AFD, BEI, BAD, etc.), et des rencontres avec l’écosystème d’affaires sous divers formats. Le pôle agricole et agroalimentaire de MEDEF International était représenté étant données les importantes opportunités offertes par le marché ivoirien, l’essor des secteurs agricole et agroalimentaire, le renforcement de la position d’exportateur régional et international du pays, et la forte politique de soutien mise en place par les autorités ivoiriennes pour moderniser les pratiques agricoles, améliorer les infrastructures et promouvoir la transformation agroalimentaire locale. Les opportunités dans les secteurs agricole et agroalimentaire ont été confirmées en particulier au cours des différentes rencontres institutionnelles avec les autorités ivoiriennes et échanges, notamment avec le ministère de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières ou le ministère des ressources animales et halieutiques mais également avec le ministère de l’économie, du plan et du développement. A l’occasion de ces différents échanges, le MEDEF international a confirmé sa volonté de développer des projets dans le secteur privé avec des investissements directs français en « co-construction ou en co-industrialisation » aux côtés d’entrepreneurs ivoiriens dans le cadre de partenariats durables. A l’occasion d’une séance de travail conduite avec la directrice générale du Centre de promotion des investissements en Côte d’Ivoire (CEPICI), Mme Solange Amichia, l’agro-industrie a également été confirmée comme un des secteurs stratégiques. La directrice a souligné que de nombreuses initiatives sont en cours pour encourager les investissements. Parmi celles-ci figurent le programme d’électrification visant à couvrir l’ensemble du territoire ivoirien d’ici 2025, les avantages offerts par le Code des investissements, ainsi que la création de zones économiques spéciales. Enfin, elle a encouragé les entreprises à créer des joint-ventures et à s’associer à des entrepreneurs locaux disposant déjà d’une bonne connaissance du marché, pour garantir leur succès et leur rentabilité.

**Sénégal**

**Politique agricole - Les priorités en matière de politique agricole du gouvernement déclinées à l’occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre.**

Le Premier ministre, M. Ousmane Sonko, a déclaré le 27 décembre à l’occasion de son discours de politique générale que le gouvernement travaillera à donner corps à l’ambition nationale, retenue dans la Vision Sénégal 2050, avec pour objectif de développer quatre puissants moteurs sénégalais de croissance, le premier moteur étant l’agriculture et les industries agro-alimentaires : filières céréales locales, arachide et oléagineux, horticulture et produits forestiers non ligneux, produits d’élevage, produits halieutiques, agro-industries, coton et sel.

Dans ce cadre, les zones économiques spéciales et les agropoles seront redynamisées pour permettre d’améliorer la compétitivité du Sénégal par la réduction du coût des facteurs et la mise à disposition d’infrastructures et de services de haute qualité pour les investisseurs. Le gouvernement veut soutenir les agriculteurs et attirer le secteur privé national et les entreprises étrangères dans la production, la distribution et le stockage de produits jusqu’ici importés, en particulier les denrées.

Pour le Premier ministre, dans le domaine agricole, l’urgence est de doter l’agriculteur sénégalais d’un statut rénové, qui lui permettra de s’équiper et d’investir à moyen-long terme sur sa parcelle afin d’accroitre ses rendements. Parallèlement, l’aménagement du territoire et la réforme foncière doivent permettre aux agriculteurs sénégalais d’avoir la propriété de leurs terres et de pouvoir entrer en joint-venture avec des investisseurs privés pour leur valorisation. Le gouvernement veut également soutenir la création des coopératives agricoles pour structurer les agriculteurs et favoriser leur accès aux formations, aux intrants, aux équipements, aux services agricoles, aux infrastructures de transformation et aux marchés.

Le Premier ministre veut mettre en place, dans chaque pôle territorial, un Institut régional des métiers de l’agriculture, de l’alimentation et des géosciences, qui aura pour rôle de fournir des formations spécialisées pour les producteurs, techniciens et entrepreneurs agricoles, en formation initiale ou à travers les Coopératives. Concomitamment, il souhaite ériger dans les pôles, des AgriTech Labs et des fermes-écoles, destinés à diffuser des pratiques agricoles modernes et à promouvoir des solutions technologiques adaptées.

La politique d’infrastructures agricoles et de mécanisation doit être élargie et couplée à l’accroissement des moyens financiers et matériels ainsi que des capacités humaines des structures de recherche agricole, de formation d’encadrement et de services modernes aux agriculteurs. Les agriculteurs seront également encouragés à adopter des systèmes de production modernes, biologiques autant que possible, durables, intelligents et résilients face aux changements climatiques.

A travers les coopératives agricoles communautaires, le gouvernement souhaite favoriser l’installation de banques communales de stockage et de multiplication des semences de qualité, approvisionnées initialement par l’Etat, sous le contrôle de l’Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), qui sera doté de moyens. Le Premier ministre a rappelé que la disponibilité durable de semences de qualité en quantité suffisante, suppose que les agriculteurs contribuent activement à approvisionner les banques de semences à partir de leurs récoltes. Des incitations spécifiques seront aménagées à cet effet.

Le gouvernement veut promouvoir la diversification des productions, notamment celles qui contribuent à la sécurité alimentaire, celles qui se substituent aux importations ou qui ont une valeur marchande élevée. L’Etat accompagnera ce processus, en installant partout dans le pays des infrastructures de stockage et de refroidissement des produits agricoles.

Une stratégie de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sera également conçue et mise en œuvre.

La lutte contre les ravageurs sera intensifiée, en développant la prévention, et en dotant chaque arrondissement rural de capacités autonomes de lutte (voitures, produits phytosanitaires, etc.). Des recherches seront également menées pour développer les techniques biologiques de lutte contre les ravageurs.

Le Premier ministre veut développer une filière nationale intégrée du phosphate et de l’engrais, avec pour objectif de transformer à l’horizon 2034, sur le territoire national, 100% du phosphate national en engrais. D’ores et déjà, les industries de phosphate existantes devront se mettre à niveau, afin d’atteindre progressivement cet objectif en ciblant un taux intermédiaire de 50% en 2029. Parallèlement, le gouvernement travaillera à la mise en place, au nord du pays, d’un grand groupe industriel pour la production d’engrais, capable de servir les marchés national et régional en engrais de haute qualité et qui deviendra ainsi une grande multinationale sénégalaise et un champion industriel national.

La maîtrise de l’eau sera améliorée, en augmentant les surfaces aménagées autour des fleuves et en promouvant la petite irrigation par mini-forage ou par moyen de stockage d’eau de pluie. L’objectif est d’arriver, à l’horizon 2029, à irriguer au moins 15% des superficies cultivées avec un taux cible de 50% à l’horizon 2050.

En matière d’élevage, le gouvernement soutiendra la mise sur pied d’organisations d’éleveurs dans les pôles à vocation agrosylvopastorale. La filière sera modernisée pour le développement de fermes à haut rendement dédiées à l’élevage intensif et à la satisfaction de la demande nationale en lait et en produits laitiers. Le suivi des cheptels sera modernisé, grâce à des moyens digitaux, pour prévenir le surpâturage et lutter contre le vol de bétail. Le gouvernement va travailler à la remise en état des réserves sylvopastorales et va développer de nouvelles infrastructures d’abattage, de stockage, de traitement et d’emballage des produits d’élevage conformes aux normes internationales de qualité et de sécurité sanitaire. La loi d’orientation agrosylvopastorale, qui est en cours de révision, proposera une batterie de réformes visant à produire une nouvelle dynamique d’exploitation des systèmes agraires, forestiers, piscicoles et pastoraux.

Le Premier ministre a annoncé que des mesures conservatoires seront prises contre la pêche illégale ou la surexploitation des petits pélagiques. Il a promis que les capacités du pays en surveillance maritime et fluviale seront renforcées, que l’activité des usines de farine et d’huile de poisson sera mieux encadrée. Il a indiqué en outre que des points de débarquement modernes et équipés seront aménagés sur l’ensemble du littoral. Ils viendront en complément du renforcement des services d’appui des chaînes de valeur et de promotion des activités de conditionnement et de transformation pour moderniser la pêche artisanale. Le Premier ministre a promis que les accords de pêche préserveront désormais les intérêts de l’Etat et des pêcheurs sénégalais en soulignant que c’est dans ce cadre que s’inscrit la décision du gouvernement de ne pas renouveler les accords de pêche avec l’Union européenne.

**Souveraineté alimentaire – Le Sénégal importe plus de 7 500 Mds de produits alimentaires.**

Le Sénégal importe plus de 7 500 Mds de FCFA pour 2 500 produits dont 1 070 Md pour moins de dix produits a fait savoir le 4 décembre le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne. Le ministre a précisé que le Sénégal a importé 1,4 M de tonnes de riz, 860 000 tonnes de blé, 450 000 tonnes de maïs, plus de 210 000 tonnes d’huile, plus de 200 000 tonnes de sucre, plus de 347 000 tonnes de fruits et légumes et plus de 100 M d’EUR de lait. Le Sénégal importe, chaque année, plus de 127 Md de FCFA d’huile et de graisse, malgré son importante production d’arachide et 45 Md de FCFA d’oignons ont été importés alors les agriculteurs sénégalais cultivent de l’oignon. Le ministre considère que pour nous nourrir la population et espérer créer des emplois ces importations doivent diminuer. Le ministre compte sur l’évaluation en cours de l’actuel loi d’orientation agrosylvopastorale (élevage, agriculture, pêche, etc.) en vigueur depuis 2004 pour proposer une révision permettant de disposer d’un cadre légal qui régente le référentiel Sénégal 2050 dans les domaines agrosylvopastorales et halieutiques.

**Sécurité alimentaire – Avancées du Programme multinational de renforcement de la résilience à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.**

Le directeur de cabinet du ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Pape Samba Dièye, a présidé le 20 décembre la 2ème session du Comité national de pilotage du Programme multinational de renforcement de la résilience à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS), en présence des administrations concernés, d’élus et des membres d’organisations de producteurs. Il s’agissait de travailler à la mutualisation des projets en vue d’une synergie des actions. Le programme est une initiative multinationale et concerne les pays membres du Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). La phase 1 est déroulée dans 7 pays membres du CILSS. Le programme bénéficie d’une enveloppe de 20 Mds de FCFA financée avec l’appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) et le Fonds Climat du Canada. Il doit contribuer à la réalisation d’infrastructures et apporter un appui aux populations les plus défavorisées des zones ciblées.

**Recherche agricole – Volonté de relancer la recherche agricole.**

Les plans d’ajustement structurels des années 1980 ont totalement bouleversé le dispositif d’appui au développement agricole, selon les propos tenus le 9 décembre par le président du conseil d’administration de l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), M. Mbaye Sylla Khouma. L’ISRA en a particulièrement souffert par la perte de beaucoup de chercheurs et un patrimoine infrastructurel tombé dans un état de délabrement inquiétant. Le président du conseil d’administration a également fait allusion à la suppression d’organes de vulgarisation, comme la Société de développement et de vulgarisation agricole (SODEVA) et le service semencier, ainsi qu’à la baisse drastique des moyens alloués à la recherche, considérés comme des dépenses en lieu et place d’investissements. M. Mbaye Sylla Khouma considère qu’il y a des raisons d’espérer pour la recherche agricole avec la volonté affichée des nouvelles autorités. L’ISRA a reçu comme instruction de travailler sur une période de deux ans à la reconstitution du capital semencier pour l’arachide, les céréales et toutes les productions horticoles.

**Prêt pour l’agriculture – La Banque africaine de développement (BAD) débloque près de 36 Md de FCFA pour augmenter les productions agricoles.**

La BAD annonce avoir approuvé le 2 décembre un prêt de 55,33 M d’EUR, soit 36,3 Md de FCFA, pour la deuxième phase d’un projet agricole mis en œuvre dans neuf régions. Le financement est destiné au Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE CV-2). Son but est d’augmenter durablement les productions agricoles, les emplois et les revenus des populations des régions ciblées, par la mobilisation des eaux de surface et souterraines. Les résultats satisfaisants obtenus par la première phase du projet nécessitent cette deuxième phase de consolidation des acquis et d’extension à d’autres régions. Le représentant de la BAD au Sénégal, M. Mohamed Chérif a souligné que le projet permettra d’aménager 9 000 hectares, dont 1 950 de terres salées et 450 ha de périmètres maraîchers collectifs. Le financement obtenu facilitera la réhabilitation et le renforcement de 15 périmètres irrigués déjà existants. Dix points d’eau alimentés à l’énergie solaire seront mis à la disposition des bénéficiaires du PROVALE CV-2, qui vont disposer en même temps de réseaux d’alimentation en eau potable de 20 km reliés à des points d’eau. Des infrastructures de commercialisation des produits agricoles seront construites avec le financement octroyé par la BAD. Il s’agit de 130 km de pistes de production, dont une centaine à réhabiliter, de la construction de 20 magasins de stockage de 100 tonnes chacun, de quatre centres de groupage, avec des chambres froides de 300 à 500 tonnes chacun. Le PROVALE CV-2 doit permettre d’aménager 1 250 fermes d’une superficie totale de 2 000 ha, construire et équiper 40 centres de mécanisation agricole, 50 plateformes multifonctionnelles et 50 unités de transformation fonctionnant à l’énergie solaire. 180 unités de production pastorale et 60 fermes aquacoles seront exploitées à l’aide du prêt obtenu auprès de la BAD, selon son représentant au Sénégal.

**Arachide – La campagne 2024-2025 de commercialisation de graines d’arachide s’annonce difficile.**

Selon la Direction sénégalaise de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (Dapsa), la production de graines d’arachide l’an passé était estimée à 1,5 M de tonnes. Pour cette année, les pouvoirs publics l’ont estimée entre 700 et 800 000 tonnes. La mauvaise qualité des semences distribuées par l’État, une longue absence de pluies, sont les deux principales raisons avancées par les producteurs pour expliquer la baisse de la production et une baisse attendue de moitié de leur chiffre d’affaires. Les rendements agricoles varient également significativement selon les zones, de 1 400 kg par ha dans le sud-sud-est à parfois moins de 400 kg ailleurs.

Troisième producteur africain d’arachide après le Nigeria et le Soudan, le Sénégal avait décidé mi-novembre avant le début de la campagne de suspendre l’exportation de ses arachides pour promouvoir la transformation locale, mesure qui suscite des remous dans le secteur. Depuis longtemps, l’arachide qui fait vivre 3 millions de paysans et 27% des ménages est l’un des principaux produits d’exportation du pays. Au point que ces dernières années, l’accès aux graines a alimenté des tensions au sein de la filière : les huiliers et raffineurs locaux venant à manquer de matière première, notamment après un accord signé entre la Chine et le Sénégal en 2014. C’est donc pour favoriser les transformateurs locaux et s’assurer qu’ils aient assez d’arachides que, les autorités ont décidé de suspendre les exportations. En échange, l’État a fixé un prix d’achat de 9% plus élevé que celui de l’année dernière : 305 FCFA le kg au lieu des 280 FCFA en 2023. Mais du côté des gros producteurs, ce prix est jugé insuffisant car les exportateurs achetaient leurs arachides jusqu’à 500 FCFA le kg l’année dernière. Certains menacent même de ne pas vendre leurs arachides aux usines locales.

Le principal huilier du pays, la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS) a relancé deux unités de transformation, l’une à Louga, dans le nord, à l’arrêt depuis deux ans, et l’autre à Ziguinchor, dans le sud du pays. Avec ses quatre autres usines, la SONACOS envisage de collecter et de transformer 300 000 tonnes d’arachides en huile de table et de créer 7 000 emplois cette année, après des années où les usines de transformation étaient quasiment à l’arrêt. Pour comparer, en 2023, la SONACOS a transformé 12 000 tonnes d’arachides et 22 000 tonnes l’année d’avant. Le directeur de la SONACOS, M. El Hadji Ndane Diagne, qui lors de sa prise de fonction a trouvé son entreprise dans un état critique, dit être confiant quant à la capacité de la SONACOS à atteindre la quantité de graines d’arachide souhaitée, avec l’aide des entrepreneurs prenant part à la collecte. Face aux pratiques illicites de fixation des prix, SONACOS a mis en place des mesures strictes. L’entreprise s’est engagée à payer les transporteurs sous 48 heures après le déchargement et à débourser 3 Md de FCFA pour aider les opérateurs à ouvrir des points de collecte, avec pour objectif de garantir le respect du prix plancher fixé par l’État.

Cependant, la SONACOS et ses trois concurrentes privées ne peuvent absorber qu’un maximum de 500 000 tonnes. Aussi, face à l’inquiétude du secteur, le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, a assuré qu’une fois les huiliers sénégalais approvisionnés, les arachides restantes pourront être exportées.

**Céréales - La Société d’aménagement et d’exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) veut emblaver 40 000 ha à Dagana.**

La SAED ambitionne d’emblaver en contresaison chaude 40 000 ha à Dagana, a indiqué mercredi son directeur général, M. Alassane Ba. Pour atteindre cet objectif qui répond à la politique des autorités sur la souveraineté alimentaire, toutes les superficies disponibles doivent être cultivées mais nécessite également de maitriser la question de l’eau, la mécanisation, et la lutte contre les oiseaux granivores. Concernant la lutte contre les oiseaux granivores, le directeur général a indiqué qu’avec la Mauritanie des dromes ainsi qu’un avion militaire seront utilisés pour prévenir leurs actions néfastes. M. Alassane Ba a également évoqué la baisse du taux de bancarisation qui doit être réglé afin d’augmenter la production. Enfin, s’agissant des conflits entre éleveurs et agriculteurs, des commissions de concertation devront trouver des solutions.

**Céréales - La SAED va exploiter 4 000 ha durant la nouvelle saison de production de riz, plus que le double de la précédente.**

La Société d’aménagement et d’exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) veut exploiter 4 000 ha durant la campagne de contre-saison rizicole qui vient de démarrer, contre 1 672 ha pour la saison précédente, a annoncé le 18 décembre son directeur général adjoint, M. Paul Faye. Pour le bon déroulement de la campagne rizicole et la hausse des rendements, la SAED doit lever les contraintes auxquelles les producteurs sont confrontés, et notamment la réfection de certains aménagements (digues, réseau d’irrigation), la dotation en intrants, motopompes et autres matériels (tracteurs, moissonneuses, etc.), la baisse des factures d’électricité (facturation transparente de la SENELEC). Un important programme d’accompagnement des riziculteurs est ainsi prévu selon le directeur général adjoint dans le cadre du Programme de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal, soutenu financièrement par la Banque mondiale et placé sous la tutelle du ministère de la famille et des solidarités, qui a offert des équipements agricoles aux producteurs de riz, selon le directeur général adjoint de la SAED.

**Pêche– Syndicats et organisations de la société civile relèvent les obstacles la lutte contre la pêche illicite.**

Des syndicalistes et des représentants d’organisations de la société civile ont proposé début décembre de renforcer le contrôle public des pêches et d’y associer les pêcheurs, d’harmoniser les législations des pays d’Afrique de l’Ouest dans ce domaine et de soutenir la coopération entre les États, pour éradiquer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Ils ont fait ce plaidoyer lors d’un panel organisé par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) auquel participait également des syndicats de pêcheurs du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Nigeria. Le président de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale, M. Gaoussou Guèye, a relevé des manquements dans la surveillance des pêches en Afrique de l’Ouest, constatant, par ailleurs, que la participation des professionnels de la pêche à cette surveillance s’effectue sans le soutien administratif, logistique et financier des États. Un représentant du Syndicat national des observateurs de la pêche du Sénégal a proposé d’harmoniser la législation des pays de la région en matière de surveillance des pêches et souligné que les États de la région doivent négocier de manière collective les conventions et contrats de pêche.

**Pêche – Lancement d’un outil de suivi des communautés planctoniques.**

L’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) a assuré le 3 décembre le lancement de la Plateforme d’imagerie quantitative (PIQ), un outil destiné à faciliter le suivi des communautés planctoniques, maillon clé des écosystèmes aquatiques qui alimentent l’ensemble de la chaîne alimentaire et contrôlent la disponibilité des ressources halieutiques et aquacoles. Le Centre de recherches océanographiques Dakar-Thiaroye (CRODT) de l’ISRA a été choisi par le comité de gestion de la Plateforme d’Imagerie (CGPI) du projet « Plankt’Eco » pour accueillir la plateforme d’imagerie quantitative (PIQ).

**Ostréiculture – Projet appuyé par la FAO.**

Au Sénégal, la saison ostréicole qui s’étend de novembre à avril a débuté. La production d’huîtres tourne autour de 16 000 tonnes par an, la superficie des mangroves, ces espaces naturels de reproduction des huîtres, étant estimée à 300 000 ha. La cueillette des huitres est un travail épuisant mais elles sont réputées pour leurs richesses en vitamines, oligoéléments, protéines. Une fois cueillies, les huitres sont séchées et cuites pour être consommées ou vendues. La tendance est désormais d’aller progressivement vers la vente et la consommation d’huitres fraîches pour augmenter les revenus des producteurs. Une douzaine d’huitres fraîches peut rapporter entre 4 500 et 6 000 FCFA alors que le kilogramme d’huitres séchées, qui nécessite environ 70 douzaines d’huitres fraîches, est vendu au même prix. Travailler sur la certification des produits, c’est travailler ainsi à multiplier par 70 les revenus des acteurs de la filière qui sont à plus 80% des femmes.

L’option de la commercialisation d’huitres fraiches requiert toutefois le respect des conditions sanitaires et la nécessité de disposer de certaines infrastructures pour le transport et la conservation. Un problème auquel la FAO, avec l’appui des Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce (STDF) de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), cherche à apporter des solutions avec le projet de renforcement de la filière coquillage au Sénégal à travers la mise aux normes sanitaires et phytosanitaires. Le projet, doté d’un budget de 530 M de FCFA, vise à promouvoir la sécurité sanitaire des coquillages et leur accès aux marchés régional et international. Son objectif est d’améliorer l’exploitation des coquillages, les rendre plus salubres et sains pour la consommation humaine et permettre ainsi leur exportation. Le Sénégal espère disposer en 2025 d’un dossier conforme aux exigences du marché de l’Union européenne. Les huîtres ne font pas en effet encore partie des produits halieutiques (crustacés, poissons) exportés par le Sénégal vers l’Europe pour un volume annuel de 200 000 tonnes de produits halieutiques et un chiffre d’affaires d’environ 200 Md de FCFA.

Depuis janvier 2024, des prélèvements mensuels pour analyse sont effectués sur 50 sites de production répartis dans les régions de Saint-Louis, Louga, Thiès, Fatick, Kaolack, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. L’agent contrôleur est un agent du ministère des Pêches. Les prélèvements doivent être acheminés dans les 24h au laboratoire national d’analyse à Dakar. Le travail de classification est effectué en fonction du niveau de présence de l’Escherichia coli. Si le seuil est de 300 grammes par liquide intervalvaire, le site est classé A, les huitres peuvent être récoltées et commercialisées directement. Si le site est de classe B, les huitres doivent être dégorgées avant leur commercialisation. Si le site est de classe C, une épuration dans des bassins doit être réalisée avant commercialisation. Si le site est de classe D, il est inexploitable. Un tableau de classification des zones aquacoles doit être disponible dès janvier 2025.

Le potentiel ostréicole est important avec l’ambition d’ériger des parcs ostréicoles pour pratiquer l’élevage des huitres, parallèlement à la méthode traditionnelle de cueillette dans les mangroves. L’élevage est déjà en partie une réalité dans la région de Ziguinchor. La collecte des naissains se fait dans les palétuviers avec des collecteurs installés dans la mangrove sur lesquels viennent se fixer les larves d’huitres qui commencent à se développer. Au bout de plusieurs mois, ces naissains sont détachés et placés dans des pochons (sacs avec des mailles, servant de site de grossissement) pour que les huitres poursuivent leur croissance. Une fois, atteint le niveau de croissance requis, les huitres sont placées dans des bassins d’eau de mer appelés dégorgeoirs ainsi que dans des bassins de purification avec une eau filtrées et stérilisées. Les huitres lavées, sont décortiquées, triées et mises en bocaux pour la commercialisation.

**Elevage – Le Président de la République appelle le gouvernement à relancer l’organisation de la journée nationale de l’élevage.**

Le Chef de l’État a demandé au Premier ministre et au ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, lors du Conseil des ministres du 3 décembre, de relancer l’organisation de la Journée nationale de l’élevage considérant que cette manifestation doit demeurer un moment de concertation et de dialogue privilégié entre l’État et les acteurs de l’élevage. Il a invité le ministre en charge de l’élevage, en relation avec le ministre des finances et du budget, à relancer le financement du sous-secteur de l’élevage, avec un renforcement significatif des ressources et des mécanismes opératoires du fonds de stabulation.

**Elevage – Les éleveurs invités à réorienter leurs investissements vers la construction de bergeries modernes.**

L’administratrice du Fonds d’appui à la stabulation (FONSTAB), Fatoumata Bakhoum Diouf, a appelé le 12 décembre, les éleveurs à réorienter leurs investissements vers la construction de bergeries et d’autres infrastructures pour moderniser leur secteur et sécuriser leur bétail. L’administratrice du FONSTAB a annoncé la mise en place d’un fonds de garantie et d’un fonds de bonification pour mieux accompagner les éleveurs. Elle a invité à cet effet, les éleveurs à s’organiser en groupements d’intérêt économique (GIE) et en coopératives pour mieux bénéficier des crédits du FONSTAB et profiter de la réduction du taux d’intérêt des crédits alloués aux éleveurs qui s’établit désormais à 3% pour les investissements et 5,5% pour les fonds de roulement.

**Elevage – Vaccination de 655.000 petits ruminants.**

Le service régional de l’élevage et des productions animales de Tambacounda (est) compte vacciner 655 000 petits ruminants dans le cadre de la campagne de vaccination du cheptel 2024-2025. La campagne 2023-2024 avait permis de vacciner 495 000 têtes sur un objectif fixé de 463 000 têtes. La campagne déjà lancée, a permis de vacciner 181 000 têtes de petits ruminants. Pour les bovins, l’objectif est de 410 000 têtes à vacciner et 95.000 têtes l’ont déjà été. S’agissant de la lutte contre la peste équine, 8 000 équidés ont été déjà vaccinés pour une cible de 35 000 têtes. Quant aux volailles, les vaccins ne sont pas encore disponibles. Le chef de service régional de l’élevage a relevé en outre des difficultés au cours de cette campagne de vaccination liées à une insuffisance de ressources humaines ainsi qu’à des problèmes logistiques pour assurer le transport du personnel. L’insuffisance de parcs à vaccination a aussi été soulignée.

**Cultures vivrières – 1200 productrices accompagnées grâce au projet canadien de coopération Femmes et agriculture résiliente (FAR).**

Le projet (FAR), lancé en 2019 et financé par le gouvernement du Canada, a investi environ 1 Md de FCFA. Il est mis en œuvre par un consortium de deux organisations, CECI et SOCODEVI, qui ont accompagné 740 producteurs de banane de la coopérative des producteurs de la vallée du fleuve Gambie (COPROVAG) et plus de 500 maraîchères dans la sécurisation de leurs périmètres dans une zone où la divagation des animaux constitue une menace de taille, ainsi que dans l’irrigation et la conservation. Dans le cadre du projet deux groupes motopompes permettent d’irriguer la filière banane avec des débits de 214 à 380 m3 et deux camions frigorifiques d’une capacité de 20 et 27 tonnes ont été fournis. A la mi-décembre le projet avait déjà permis d’aménager cinq périmètres maraîchers de cinq ha chacun pour un total de 25 ha. Chaque périmètre dispose d’un forage de 10 m3/heure et un château d’eau qui permet d’irriguer cinq ha. Dans chaque périmètre travaillent environ 30 à 96 femmes. Plusieurs sessions de formations dites champ-école ont permis d’encadrer les producteurs et productrices dans le leadership féminin, l’agriculture intelligente face aux changements climatiques et l’entrepreneuriat agricole. Toutes les femmes qui sont dans le maraîchage ont été formées dans ces différents domaines. Ces formations leur ont permis de pouvoir gérer leurs activités sur le plan financier et économique.

**Aliments fortifiés - Emballages des-aliments fortifiés pour mieux lutter contre les carences en micronutriments.**

Des représentants des industries oléagineuses, meunières et salinières, ainsi que des experts, se sont concertés le 17 décembre sur la gestion et la protection du logo « Enrichi », apposé sur les emballages des aliments fortifiés, a constaté l’APS. Cette concertation entre dans le cadre de la lutte contre les carences en micronutriments en Afrique de l’Ouest. Elle est initiée par l’Association des industriels de la filière oléagineuse de l’UEMOA et de la CEDEAO (AIFO-UEMOA-CEDEAO), en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS) et la coopération allemande (GIZ). Elle est organisée dans le cadre du projet de fortification alimentaire à grande échelle (LSFF) en Afrique de I‘Ouest. Le projet lancé en septembre 2022 au Burkina Faso, vise à augmenter la couverture des consommateurs de produits fortifiés à plus de 70% dans les pays de l’Afrique de l’Ouest. Le logo « Enrichi », apposé sur les emballages des aliments fortifiés, joue le rôle central dans l’initiative de garantir la qualité et la visibilité des produits. La question des carences en vitamines et micronutriments constitue un problème de santé publique. Il s’agit d’arriver à faire en sorte que le logo soit l’objet d’une reconnaissance régionale et soit accepté comme un label pour l’identification des produits a soutenu le président du Comité sénégalais pour la fortification des aliments en micronutriments (COSFAM), M. Amadou Sall Dial. Le Sénégal est parmi les pays qui sont les plus en avance en Afrique de l’Ouest dans la gestion des carences avec des politiques mise en œuvre à partir de 2009.

**Entreprenariat – Un projet financé par le Canada lancé pour développer l’entrepreneuriat agricole et alimentaire.**

Le projet adaptation et valorisation entrepreneuriales en irrigation et agriculture rurales (AVENIR), financé à hauteur de 1,6 Md de FCFA par Affaires mondiales Canada (AMC), le ministère fédéral canadien chargé des affaires étrangères, du commerce et du développement, lancé le 18 décembre vise à améliorer l’autonomisation des jeunes et femmes à travers le renforcement de l’entrepreneuriat agricole et alimentaire. Le projet cible directement 11 500 femmes et jeunes soit 70% de femmes et indirectement jusqu’à 35 000 personnes. Le projet AVENIR soutient les entreprises agricoles qui s’activent dans les chaînes de valeur concernant le fruit du baobab, le riz, les produits horticoles (piment, gombo, bissap, oignon), l’anacarde et la mangue à travers notamment les fonds de réduction de prix et l’innovation. Le projet permet également d’accéder à des technologies agricoles innovantes.

**Entreprenariat - Le FONGIP et la BNDE scellent un partenariat pour faciliter le financement des PME agricoles.**

Le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) et la Banque nationale pour le développement économique (BNDE) ont signé le 26 décembre des accords de partenariat comprenant plusieurs objectifs, dont le financement des petites et moyennes entreprises (PME) agricoles et de la campagne de commercialisation des graines d’arachide. Les deux organismes ont signé une convention-cadre et un protocole d’accord portant respectivement sur des financements de 5 Mds et 10 Mds de FCFA. Sur la base des accords signés, un fonds de garantie sera mis en place pour le financement de la campagne agricole 2024-2025, au profit des opérateurs économiques agricoles.

**Entreprenariat - Une cinquantaine de porteurs de projets formés dans l’agroalimentaire.**

Une cinquantaine d’entrepreneurs porteurs de projets dans le domaine de l’agroalimentaire ont récemment reçu fin décembre leur attestation après une formation de deux mois, assurée par l’Institut de technologie alimentaire (ITA). Cette formation entre dans le cadre du Projet d’appui au développement des compétences et de l’entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs porteurs (PDCEJ) financé par le Sénégal et la Banque africaine de développement (BAD). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PDCEJ a signé une convention avec l’ITA pour la formation de 1 000 jeunes et femmes et l’incubation de 200 entreprises sur les métiers de l’agroalimentaire. Au final 1 028 personnes ont été formées Le directeur général de l’ITA, le professeur Momar Talla Guèye, a rappelé que le processus a commencé par une sélection des bénéficiaires et une formation sur onze modules dont sept modules techniques portant notamment sur la transformation des céréales locales et des fruits et légumes, des produits halieutiques et de l’élevage, la fabrication de farine infantile, la panification, les recettes à base de produits locaux. Les modules transversaux portaient notamment sur la gestion des entreprises et la qualité.

**Coopération bilatérale – Accord signé avec le gouvernement italien pour impulser un développement agricole durable.**

L’ambassadeur du Sénégal en Italie, Ngor Ndiaye, et le vice-ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Edmondo Cirielli, ont paraphé le 5 décembre à Rome un accord portant sur le développement agricole durable. Cet accord vise à transférer des ressources et du savoir-faire vers le Sénégal, pour assurer la production de fruits et légumes de qualité et une foresterie capable d’impulser une autosuffisance alimentaire, en prêtant une attention particulière à la reproductibilité du modèle. La signature de cet accord intervient dans le cadre de la mise en œuvre du programme Mattei, une initiative en faveur de l’Afrique du gouvernement italien. Le Sénégal fait partie des neuf pays africains avec lesquels Rome compte coopérer pour favoriser la croissance et les échanges bilatéraux.

**Divers – Le Forum annuel des systèmes alimentaires africains se tiendra au Sénégal en septembre 2025.**

Le gouvernement ainsi que l’ensemble des acteurs concernés se sont engagés le 9 décembre à assurer la tenue et la réussite du sixième Forum annuel des systèmes alimentaires africains, prévu à Dakar, en septembre 2025, sous l’égide de l’Alliance pour une révolution verte en Afrique, une organisation indépendante chargée de la promotion de l’agriculture africaine. La dernière édition s’est déroulée du 2 au 6 septembre 2024 à Kigali, capitale du Rwanda. « Nous avons, à travers ce Forum, une opportunité de développer une agriculture nouvelle, moderne dont rêve la jeunesse africaine », a assuré le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M Madouba Diagne qui a exhorté les partenaires techniques et financiers à accompagner l’agriculture africaine pour faire face au défi du changement climatique, au manque d’infrastructures de qualité mais aussi de moyens.

**Bénin**

**Importation - L’importation de poulet congelé est interdite** **afin de développer l’élevage local.**

Officiellement, depuis le 31 décembre, l'importation de poulet congelé au Bénin est interdite, ceci dans l'objectif de favoriser le développement de l'élevage local, et de travailler à l'autosuffisance du pays. Le Bénin importe plus de 100 000 tonnes de poulet congelé chaque année à destination du marché local et pour la réexportation. Cette mesure satisfait la filière, même si des interrogations subsistent sur la capacité à produire les quantités suffisantes à des prix compétitifs. L'interprofession avicole du Bénin demeure optimiste et pense pouvoir répondre dès 2025 aux besoins de la consommation locale a assuré M Léon Anago, son président. L'interprofession a réalisé une cartographie des bâtiments déjà réalisés : des modules de 5 000 et de 10 000 à mécaniser sont privilégiés. L’approvisionnement en poussins est une problématique en cours de résolution car il y a déjà des entreprises installées au Bénin, et par rapport à leur projection, le Bénin sera autosuffisant en matière de poussins à la fin du premier semestre. (*ndlr. Le Bénin était en 2023 le 7ème client de la France en viande de volailles avec près de 7 000 tonnes exportées et plus de 11 M d’EUR*).

**Burkina-Faso**

**Politique agricole - Les priorités en matière de politique agricole du gouvernement déclinées à l’occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre.**

Le Premier ministre burkinabè, M. Rimtalba Jean Emmanuel Ouédraogo, a déclaré le 27 décembre à l’occasion de son discours de politique générale, que le gouvernement ambitionne de réduire la dépendance alimentaire du pays dans les plus brefs délais afin de limiter les importations de produits agricoles qui ont plus que triplé au cours des deux dernières décennies. Les dépenses alimentaires représentent l’un des plus gros postes de dépense des ménages.

Le Premier ministre a également affirmé que l’État s’engage à se consacrer à l’amélioration de la couverture sanitaire des ressources animales et halieutiques, ainsi qu’à la mise en valeur et à la sécurisation des zones pastorales du pays. Le premier ministre a précisé qu’il s’agira également de renforcer la production d’intrants zootechniques, vétérinaires et halieutiques.

Il a ajouté que la reprise des unités de production d’aliments pour bétail (FASO GUULGO) et la valorisation des produits laitiers (FASO KOSAM) contribueront significativement à dynamiser le secteur de l’élevage et ses produits dérivés.

Le Premier ministre a aussi insisté sur l’importance des chantiers liés aux aménagements hydro-agricoles, à la mécanisation agricole, à l’accès aux intrants et aux crédits, ainsi qu’à la valorisation des productions agropastorales, halieutiques et fauniques.

Il a évoqué le renforcement des capacités de la Société d’exploitation des phosphates du Burkina Faso (SEPB) et de la Société burkinabè des intrants et matériels agropastoraux (SOBIMA). Le Premier ministre a par ailleurs souligné que ces mesures visent à concrétiser l’engagement du chef de l’État, le capitaine Ibrahim Traoré, de mettre sur le marché au moins 500 000 tonnes d’engrais minéraux et organiques par an.

L’intensification des efforts de mobilisation des eaux de surface et souterraines, à travers la construction de nouveaux barrages, la réhabilitation de barrages dégradés et la réalisation de forages à gros débit pour l’irrigation, figure également parmi les priorités du gouvernement, a conclu le 1er ministre.

**Tomates – Après une 1ère usine de transformation fin novembre, une 2ème usine a été inaugurée par le Chef de l’Etat.**

Une deuxième usine de production de pâte de tomates a été inaugurée à Yako le 16 décembre par le Chef de l’Etat malien, le capitaine Ibrahim Traoré, quelques semaines après celle de Bobo-Dioulasso. L’usine de la société Faso tomates (SOFATO) a coûté environ 5 Md de FCFA, financé en majorité par l’actionnariat populaire porté par la Société coopérative « Bâtir l’avenir » et avec l’accompagnement de l’Etat à travers le Fonds burkinabé de développement économique et social (FBDES) à hauteur de 1 Md de FCFA et l’Agence pour la promotion de l’entreprenariat communautaire (APEC) à hauteur de 400 M de FCFA. L’usine a une capacité de 100 tonnes/jour de tomates et va générer 100 emplois directs et plus de 1 500 indirects selon le président du conseil d’administration de SOFATO, M. Aziz Nignan. La commercialisation des produits doit débuter en janvier 2025 et il est attendu pour la 1ère année d’exploitation un chiffre d’affaires de 7 Md de FCFA. La tomate est la deuxième plus importante culture maraîchère au Burkina-Faso, après l'oignon.

**Guinée**

**Sécurité alimentaire - Le premier ministre préside une séance de travail au ministère de l’agriculture et de l’élevage.**

L’objectif de cette séance de travail qui s’est tenue mi-décembre est d’envisager des solutions concrètes aux problématiques du secteur agricole, afin de réduire la dépendance de la Guinée aux importations de denrées de première nécessité et d’assurer la sécurité alimentaire. Le Premier ministre a exprimé sa détermination à trouver des solutions durables dans le but de transformer le secteur agricole en un levier majeur de croissance économique. Le ministre de l’agriculture et de l’élevage a souligné l’importance stratégique du secteur agricole dans le développement économique et social du pays. Il a également rappelé le potentiel agro-pastoral de la Guinée en présentant les conclusions des États généraux de l’agriculture et de l’élevage, les résultats clés du zonage agro-écologique, les principales réformes en cours, ainsi que le cadrage de la campagne agro-pastorale 2025. Il a également abordé le volet agriculture du Programme Simandou 2040, soulignant son importance pour le développement à long terme du secteur. L’ambition est de porter la contribution de l’agriculture au PIB de 19% à 50%, en mettant en place des stratégies efficaces pour orienter les investissements publics et privés vers ce secteur.

**Mali**

**Coton - La Compagnie malienne de développement textile (CMDT) tourne la page de la privatisation.**

Dix-huit ans après l’entame de sa privatisation lancée en 2006, la CMDT a décidé de stopper le processus. La décision a été actée le 2 décembre à l’occasion du conseil d’administration de la société publique.

En concurrence avec le Bénin pour la place de premier producteur de coton en Afrique de l’Ouest, le Mali devrait produire pour la campagne actuelle (2024-2025) près de 765 000 tonnes de coton, selon le département américain de l’agriculture (USDA).

**Banque agricole - L’état malien devient actionnaire majoritaire de la Banque nationale de développement agricole (BNDA).**

Lors de la dernière session du conseil des ministres du 18 décembre, le gouvernement malien a annoncé l’acquisition des parts détenues par la Société Allemande d’Investissement et de Développement (DEG) et le Crédit Coopératif dans le capital de la BNDA. Les nouvelles acquisitions de parts du capital de la BNDA portent la participation de l’État malien à 77,33%, consolidant ainsi sa position d’actionnaire majoritaire. La DEG et le Crédit Coopératif détenaient respectivement 21,43% et 9,70% des actions de la BNDA. Leur décision de céder ces parts, conformément au droit de sortie conjointe stipulé dans le pacte d’actionnaires, a permis à l’État malien de racheter ces participations.

Créée le 11 février 1981, la BNDA joue un rôle central dans le financement du secteur agricole malien. Avec un capital de 55,08 Mds de FCFA, elle emploie 543 salariés et dispose d’un réseau de 48 agences à travers le pays et d’un parc de 84 guichets automatiques, témoignant de son importance dans le paysage bancaire national. La BNDA, en tant que principal partenaire financier de plus de 6 000 organisations paysannes et d’une vingtaine de systèmes financiers décentralisés, injecte annuellement en moyenne plus de 60 Md de FCFA dans le secteur agricole.

Malgré un environnement économique régional marqué par des défis sécuritaires et financiers, la BNDA a affiché des performances notables en 2023. Le total de l’actif a augmenté de plus de 13%, passant de 776,9 Md de FCFA en 2022 à 881,9 Md en 2023, traduisant un renforcement des placements dans des titres souverains. Cependant, le résultat net a connu une baisse significative, passant de 11,8 Md de FCFA en 2022 à 5,1 Md de FCFA en 2023, diminution attribuée à une augmentation des charges d’intérêts et à des investissements stratégiques entrepris par la banque.

**Niger**

**Financements - Le ministère de l’agriculture et de l’élevage signe un protocole d’accord (MoU) avec OCP Africa pour la transformation agricole.**

L’accord a été signé le 13 décembre lors d’une cérémonie à Niamey, en présence du ministre de l’agriculture et de l’élevage du Niger, du ministre des mines, de représentants de la Banque mondiale et de parties prenantes clés des secteurs agricole et minier. Le partenariat tripartite, découlant de l’accord signé entre le Groupe OCP et la Banque mondiale, en marge des réunions annuelles de Marrakech en octobre 2023, vise à transformer le secteur agricole grâce à des initiatives innovantes et inclusives conçues pour bénéficier aux petits exploitants agricoles du Niger.

Le partenariat repose sur six initiatives essentielles visant à transformer durablement le secteur agricole nigérien. Il s’agit d’améliorer la santé et la fertilité des sols grâce à une cartographie précise et des modèles de fertilisation innovants. En parallèle, des Centres de services agricoles de nouvelle génération seront mis en place pour offrir aux agriculteurs un accès simplifié à des intrants de qualité, des outils de mécanisation, des systèmes d’irrigation, des financements et des opportunités de marché. Ce partenariat soutiendra également l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans l’agri-tech à travers des formations, l’incubation et l’accélération de startups. Une attention particulière sera portée à l’accès des agriculteurs aux engrais personnalisés adaptés aux sols et aux cultures du pays.

En outre, OCP Africa et l’Université Mohammed VI Polytechnique contribueront au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agro-distributeurs, et apporteront un soutien aux institutions nationales de recherche et de développement agricole, notamment la Direction générale de l’agriculture et l’Institut national de la recherche agronomique du Niger.

Près de 230 parcelles de démonstration seront mises en place, principalement pour les cultures irriguées, en collaboration avec des partenaires locaux tels que l’INRAN (Institut national de la recherche agronomique du Niger) et la Direction générale de l’agriculture. Cet effort se poursuivra pendant la campagne hivernale 2025, avec l’installation de 400 parcelles supplémentaires dédiées aux cultures pluviales, en complément des cultures irriguées. Au total, près de 630 parcelles de démonstration seront aménagées : 400 pour les cultures pluviales (mil, niébé, riz) au cours de la prochaine saison hivernale, et 230 pour la saison irriguée 2025, comprenant le riz, l’oignon, la tomate, la pomme de terre, le poivron et d’autres cultures.

**Togo**

**Elevage - Lancement d‘un projet d’élevage de poules traditionnelles améliorées.**

D’un coût de 12 M de FCFA, le projet lancé le 5 décembre est financé par l’ambassade des Etats-Unis d’Amérique au Togo. Il s’inscrit dans une dynamique de modernisation de l’élevage des poules traditionnelles en vue de contribuer au développement et à l’autonomisation des populations rurales. Ce projet d’une durée de 12 mois se concentre principalement sur l’entrepreneuriat au sein des coopératives de jeunes et de femmes. Il entend, entre autres, améliorer les techniques d’élevage pour accroître la productivité, promouvoir des pratiques sanitaires efficaces pour réduire les pertes dues aux maladies et former les éleveurs locaux à des méthodes modernes et durables. Le projet intègre, entre autres, le renforcement de capacités des membres en technique d’élevage des poules traditionnelles améliorées, en gestion des coopératives, en établissement des groupements, en gestion financière et en marketing.

**Cultures vivrières – Projet de production maraichère biologique.**

Le projet lancé le 5 décembre est une initiative de la société coopérative agrosylvopastorale « Lagbara Olorun » sous la direction de Mme Iroko Kagnidé. Il est financé par l’ambassade des Etats-Unis d’Amérique au Togo pour une durée d’un an. Le but est d’aider les populations de la localité à faire face aux effets du changement climatique, en produisant des légumes sans intrants chimiques, qui appauvrissent le sol. Les bénéficiaires ont été formés aux techniques de production maraîchère biologique pour préserver les sols et les ressources en eau.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr